

## Initiation pratique à la fiscalité des revenus locatifs

Niveau : Initiation

Durée : 1,0 jour(s) soit 7,0 heure(s)

### Public concerné

Clercs, gestionnaires de loyers, négociateurs, comptables

### Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Être en mesure de déterminer le revenu foncier imposable
- Apprécier les conséquences en matière de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de plus-values immobilières
- Apprécier l'intérêt d'une société civile immobilière (SCI)
- Être en mesure d'apporter un conseil adapté.

### Contenu

#### Les revenus fonciers

- Champ d'application
- Détermination du revenu
- Détermination des charges
- Régime d'imposition
- Sort des déficits fonciers
- Obligations déclaratives

#### Les bénéficiaires industriels et commerciaux

- Champ d'application
- Détermination du résultat imposable
- Régimes d'imposition
- Régime du loueur en meublé professionnel / non professionnel

# Principaux régimes de défiscalisation

## La location et les autres impositions

- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
- La vente de l'immeuble

## Prérequis :

---

- Connaître les bases de la fiscalité en matière de location ?
- Connaître les principales formes de sociétés

## Modalités d'exécution

---

Formation en présentiel ou Visioformation

## Modalités pédagogiques

---

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

## Modalités Techniques

---

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct, replay) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

## Modalités d'encadrement

---

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des

Page 2 sur 3

**Association INAFON** – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

■ **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40– Fax : +33 1 53 40 45 41– Courriel : national@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

## Modalités de suivi et appréciation des résultats

---

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'emargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

## Remise d'une attestation

---

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation